

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2059

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE 27 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'aménagement et de gestion de l'eau »

les mots :

« directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.